désirent le bonheur et une union stable de

ces colonies. (Applaudissements.) L'Hon. M McCREA. — Hon. messieurs:-Il a déjà été dit tant de choses à propos de la confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord depuis le commencement des débats, qui occupent la chambre depuis plusieurs jours déjà, tant ici qu'à l'assemblée législative, par les premières intelligences de la province, que je n'espère rien ajouter de bien important sur la question qui nous est soumise. Cependant, je crois que je ne rendrais justice ni à mes commettants, qui m'ont envoyé ici, ni à moimême, si je ne donnais pas en cette occasion, avec toute la force en mon pouvoir, les raisons qui me portent à appuyer cordialement cette mesure de la confédération de toutes les provinces sous un même gouvernement, sur la base des résolutions que les ministres ont déposées sur la table de la chambre. Presque tous les orateurs qui m'ont précédé ont parlé de l'importance du sujet qui nous est soumis, et de la responsabilité qu'encourra chaque membre de cette hon. chambre, pour la conduite qu'il tiendra en cette circonstance. Je suis parfaitement d'avis, avec ces hons. messieurs, que le moment actuel est gros des destinées futures du pays, et que notre heureux ou malheureux sort dépend de la conduite que nous allons tenir; et, pour ma part, je n'ai pas la moindre intention de m'exonérer du fardeau de cette responsabilité. Je suis prêt à la prendre immédiatement sur le mérite du projet contenu dans ces résolutions; et je ne désire pas m'abriter derrière un ajournement, comme celui qui vient d'être proposé par mon hon. ami, le représentant de la division King, (M. REESOR), et que je suis heureux d'avoir vu rejeter par un vote décisif de cette chambre,—ou derrière la motion plus vaste dont mon hon. ami, le représentant de Niagara a donné avis, par laquelle il veut demander un appel au peuple, et dont je vais dire un mot. L'hon, représentant de Niagara (M. CURRIE) a tout d'abord présenté l'objection que la conférence de Québec n'avait pas de mandat du peuple, mais qu'elle était le résultat de l'action propre de ses membres, et en second lieu que le grand principe de la représentation basée sur la population n'a pas été suivi, parce que, bien que la population de chacune des provinces, et même de toutes les provinces d'en bas réunies, fut beaucoup moins considérable que celle du Canada, elles avaient eu cepen-

dant un bien plus grand nombre de délégués à la conférence que nous n'en avions eu. Quant à la première objection, que la conférence ne tirait ses pouvoirs que d'elle-même, je dirai qu'il fallait que quelqu'un prît l'initiative dans cette affaire, et personne n'était mieux autorisé que les différents gouvernements à dire quels seraient ceux qui devaient représenter leurs provinces respectives dans la conférence. Prétendra-t-on que les délégués s'étaient eux-mêmes nommés, lorsque l'on sait qu'ils l'ont été par les ministères du jour, qui sont responsables aux assemblées législatives, qui à leur tour sont responsables au peuple en général? Et quant à la seconde objection,—que le nombre des délégués était inégal,—l'hon. membre devrait savoir que le principe de la représentation basée sur la population ne peut pas s'appliquer à la conférence de la même manière qu'elle s'applique à la représentation en cette chambre ou dans l'autro chambre du parlement. Ici, le vote de chaque membre compte dans une division sur toutes les questions, et par conséquent le nombre devient de la plus grande importance. Mais dans la conférence, les votes ont été pris par province et non pas par délégués, en sorte qu'il était impossible qu'une province quelconque fût noyée par les autres au moyen d'un plus grand nombre de représentants. Le seul effet qu'aurait eu le trop grand nombre de représentants pour une province, aurait été d'accroître les difficultés que ces délégués auraient éprouvées à s'entendre entre eux sur les propositions particulières ou sur l'ensemble des propositions; et le principe adopté ne pouvait en aucune manière produire d'injustice envers aucune province. Je n'ai aucun doute que la plus grande difficulté éprouvée par les membres de la conférence a été d'amener les délégués de chaque section à s'entendre entre eux.

L'Hon. M. CAMPBELL.—(Ecoutes!

600utes!)
L'Hon. M. McCREA.—Si les délégués de l'une ou l'autre des provinces avaient pensé qu'ils ne pourraient pas s'entendre entre eux sur quelqu'une des propositions qui leur étaient soumises, ils n'avaient qu'à le dire, et le projet de confédération, au moins en ce qui les regardaient, aurait été abandonné. Cet argument d'injuste représentation dans la conférence est donc tout-àfait fallacieux. Il ne pouvait réellement y avoir aucun danger à cause de l'inégalité du nombre des représentants, puisque